



Les études

Un conseiller d'entreprise se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant :

- La partie Etude préalable des dossiers FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), pour les opérations d'aménagement rural (communes de moins de 3000 habitants), les opérations collectives (Pays, EPCI...) et les opérations urbaines (villes de plus de 3000 habitants).
- Les études analysant la situation du commerce de proximité dans le cadre de la mise en place d'un périmètre de sauvegarde à l'intérieur duquel les cessions de fonds artisanaux, de commerce ou de baux commerciaux sont soumis au droit de préemption.
- L'observatoire des flux commerciaux qui permet de connaître les comportements d'achats des ménages. Cet observatoire s'adresse aux structures intercommunales, aux communes, aux porteurs de projets et aux entreprises en activité.